

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DEPARTEMENT PRESSE PROPAGANDE

INFORMATION

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES  
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES

80/128 du 18/03/80  
DECRET N° / MININFO.PT.SGI.DAAF  
Portant promotion au titre de l'année  
1975 de Monsieur MPASSI-MUBA Auguste  
Administrateur des Cadres de la catégo-  
rie A Hiérarchie 1 des Services de l'In-  
formation

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

LE DIT :

Vu la Constitution du 08 Juillet 1979

Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant Statut  
Général des fonctionnaires ;

D.F.P.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant  
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62  
du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

D.B.

Vu le décret n° 62-198.FP du 5 Juillet 1962 relatif à  
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant  
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.

Vu le décret n° 75-338 du 19.7.1975 fixant le Statut  
commun des cadres des catégories A. B. C. et D des Services de  
l'Information ;

Vu le décret n° 79.154 du 4 Avril 1979 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79-155 du 4 Avril 1979 portant  
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 80/105 / MININFO.PT.SGI.DAAF du 6.03.80  
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1975  
des fonctionnaires des cadres des services de l'Information ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur MPASSI-MUBA Auguste Administrateur de 2<sup>e</sup> échelon  
des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services de l'Information  
en service à l'UJA (Kinshasa Zaïre) est promu au 3<sup>e</sup> échelon de son grade  
pour compter du 4 septembre 1975.

.../...

*GA*

**ARTICLE 2 :** Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 18 MARS 1980

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Information  
et des Postes et Télécommunications,

Capitaine Florent ESIBA.

Le Ministre des Finances,

*1-47*

Henri LOPES.

**AMPLIATIONS :**

- JORPC .....1
- MININFO.PT ....2
- SGI/DAAF .....4
- D.B.....4
- D.C.F.....4
- SGCM/BC.....3
- Intéressé .....1
- Dossiers .....4

*[Signature]*

Le Ministre du Travail et de la  
Justice,

Victor TAMBA-TAMBA.